



COMMISSION JURIDIQUE

Réunion restreinte téléphonique du VENDREDI 18 JANVIER 2019

Membres : Nathalie DEPAUW - Xavier BACON – Eric POQUERUSSE

Rappel : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans les 48 heures.

USE ST LEU D'ESSERENT 2 – US CIRES LES MELLO 2 – Seniors D4F du 09/12/2018.

Réclamation de l'US CIRES LES MELLO concernant la remise de ce match au 17/02/2019.

La commission prend connaissance des pièces au dossier.

Considérant qu'en date du 07/12/2018, la Mairie de ST LEU D'ESSERENT déposait un arrêté municipal pour tous les terrains de sa commune,

Considérant que, suite à une erreur administrative, seule la rencontre de Coupe ST Lucien a été remise,

Dit que le match précité aurait dû également être reporté,

Décide de maintenir au 17/02/2019 le report de cette rencontre.

Prochaine réunion sur convocation.

La Présidente, Nathalie DEPAUW